Asso3D Défense du val de Dronne et de la Double

Communiqué du 22 avril 2021

Le préfet signe les autorisations de défrichement pour le projet éolien des Grands Clos (Puymangou, Dordogne) contre l'avis de la population et des élus

La population a été une nouvelle fois consultée, du 5 janvier au 7 février 2021, sur le projet des Grands Clos de cinq éoliennes de 182 mètres de haut sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud, dans la forêt de la Double.

La préfecture de la Dordogne a publié le 15 avril le bilan de cette consultation du public (https://www.dordogne.gouv.fr/content/download/35285/242728/file/bilanMADPV-2021-04-15.pdf) qui fait état de plus de 700 contributeurs, dont 99,6 % d'avis défavorables au projet, comptant de nombreux élus. Il n'y a que trois avis favorables. Cette consultation populaire confirme les trois consultations précédentes de 2016 relatives au même projet.

La démocratie participative donne donc un avis massivement défavorable à ce projet.

Le 8 avril 2021, le conseil communautaire du Pays de Saint-Aulaye a adopté une motion (p.j.) de refus des éoliennes dans la forêt de la Double par 15 voix pour le refus, 5 contre et 2 abstentions.

Le 14 avril 2021, le conseil municipal de Saint-Aulaye-Puymangou a adopté une motion (p.j.) de refus du projet des Grands Clos par 14 voix pour le refus, 2 contre et 3 abstentions. Cette motion précise que « l'avis favorable voté par le Conseil Municipal du 7 octobre 2016 sous la mandature précédente, ne correspond pas aujourd'hui à la position des élus ». Quatre éoliennes sur cinq sont situées sur le territoire de cette commune, la 5ème étant située sur le territoire de la commune de Parcoul-Chenaud sur une parcelle appartenant au maire, mis en examen pour prise illégale d'intérêt.

Ces refus s'ajoutent à ceux de 33 conseils municipaux de la forêt de la Double et de ses abords et confirment ainsi que la démocratie représentative rejette massivement le projet éolien des Grands Clos.

Sans tenir compte de l'avis exprimé massivement par la population et les élus pour le refus de ce projet discutable, le préfet de la Dordogne a signé le 20 avril la nouvelle autorisation de défrichement pour le projet éolien des Grands Clos (mise en ligne sur le site de la préfecture).

Sommes-nous toujours en démocratie?

Informations: Thierry Bonne, 06 28 22 54 52